



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PRIME 56 EUROS INTERIMS !

www.cfdtpsarenes.fr

5 décembre 2017

contact@cfdtpsarenes.fr

Objet : Acompte intérimaire

Monsieur le Directeur,

Le 16 Octobre 2017, vous avez répondu favorablement à la revendication CFDT dans laquelle nous souhaitons le versement pour les intérimaires d'un acompte de 56€ dès 7h de H- réalisées sur un mois avec reconduction pour les jours suivants.

Vous aviez précisé que cette mesure visant à assurer aux intérimaires une régularité de rémunération serait appliquée sur Octobre et Novembre.

Au regard du manque de stabilité de la production, la CFDT vous demande la continuité du versement de cet acompte sur les prochains mois.

La Direction nous répond :

Objet : Réponse à votre courrier du 27 novembre 2017.

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier du 27 novembre 2017 portant le versement d'une avance de 56€ pour les intérimaires lorsqu'ils sont concernés par 7 heures de H-.

Compte tenu de nos difficultés industrielles, cette mesure prévue à partir du troisième jour a été anticipée de manière exceptionnelle pour les mois d'octobre et novembre 2017 avec un versement dès le seuil de la première journée franchie. Elle est reconduite pour les jours suivants par tranche de 7 heures.

Nous vous informons que cette mesure exceptionnelle est reconduite pour le mois de décembre 2017.

Espérant avoir répondu à votre interrogation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Frédéric JULIEN

Directeur des Relations Sociales et Humaines

**AVEC LA CFDT, ON NE SUBIT PAS LE QUOTIDIEN, ON LE
FAIT EVOLUER POUR MIEUX CONSTRUIRE !**